

LA PAYSANNERIE DANS LA RÉVOLUTION, DE FÉVRIER À OCTOBRE...

Nous avons déjà mentionné que pendant la première guerre mondiale des millions de paysans russes ont été mobilisés. Ces soldats dans les tranchées aspiraient ardemment à revenir au foyer. En effet, au fur et à mesure que la guerre s'éternisait, l'état d'esprit des soldats devenait de moins en moins conformiste. Les soldats-paysans ne comprenaient pas pourquoi on les arrachait à la terre qui les nourrissait. Leurs femmes et leurs mères écrivaient des lettres dans lesquelles elles se plaignaient de la vie difficile dans les campagnes vidées de leur population masculine. De sorte qu'au moment où la révolution de février commença dans les longues queues des boulangeries de Petrograd, les soldats, au front, étaient déjà mûrs pour la soutenir.

Si, dans les villes, la révolution de Février faisait naître un certain patriotisme, dans diverses couches de l'intelligentsia - maintenant nous savons pourquoi et pour qui nous versons notre sang, nous allons défendre notre Russie, la Russie démocratique, disaient-ils - ces sentiments semblaient absents chez les soldats-paysans après trois ans de guerre, ils rêvaient tous de revenir dans leur village et de partager les terres de la noblesse envers qui ils avaient plus d'hostilité qu'envers les Allemands et les Autrichiens. Ce sentiment était irrésistible et le soldat russe sous sa capote de soldat participait de plein cœur à l'installation du nouvel ordre des choses, il est pour la paix immédiate et il n'attend pas l'ordre de démobilisation pour revenir chez lui. Il est de même pour le partage immédiat des terres. Dès l'été 1917, les marins de la Baltique envoient leurs représentants dans tous les coins du pays pour réaliser ce partage. Les soldats et les marins envoient de même leurs représentants aux soviets des paysans. Au premier congrès panrusse des députés ruraux, tenu à Petrograd entre le 11 et le 26 mai 1917 ont été déposées 242 motions dans lesquelles il était question d'abolir pour toujours la propriété privée du sol, la terre ne devant être ni vendue, ni achetée, ni cédée à bail ou donnée en gage. Selon ces motions toutes les terres devaient être confisquées sans indemnité, transformées en biens nationaux et données en jouissance à ceux qui les travaillent. Quant au cheptel se trouvant sur les terres confisquées, il devait être remis sans indemnité à l'Etat ou aux communautés paysannes, seul le cheptel des paysans pauvres ne devait pas être confisqué.

Les motions paysannes demandaient que tous les citoyens désireux de la travailler eux-mêmes aient droit à la jouissance de la terre le travail salarié dans l'agriculture devait être interdit.

La jouissance de la terre devait être égale pour tous et la terre devait aussi être soumise à une redistribution périodique pour tenir compte de l'accroissement de la population. Et surtout une liberté pleine et complète devait être laissée quant à la manière de cultiver la terre, c'est-à-dire que la terre pouvait être travaillée individuellement, par famille, par commune, en coopérative, selon les décisions locales. Seuls les grands domaines dont les terres avaient été l'objet d'une culture rationnelle, devaient être remis à l'Etat.

Sur la base desdites 242 motions furent rédigées les instructions générales du *Soviet Panrusse des députés paysans*. Elles furent publiées dans le numéro 88 des *Izvestia* (Pétrograd, le 19 août 1917). Ces instructions générales servirent de base au décret du 26 octobre 1917 promulgué par le gouvernement soviétique au lendemain de la prise du pouvoir. Le texte de ce décret est le suivant:

1. *La grande propriété foncière est immédiatement abolie sans indemnité d'aucune sorte.*

2- La grande propriété foncière, de même que toutes les terres appartenant au Domaine, aux monastères, à l'Eglise, avec tout leur cheptel vif et mort, les bâtiments et tous les accessoires sont mis à la disposition des comités agraires de cantons et des soviets de députés paysans de district, jusqu'à la convocation de l'Assemblée Constituante.

3- Toute déprédation causée aux biens confisqués, désormais propriété de la nation toute entière, sera considérée comme un délit des plus graves relevant du tribunal révolutionnaire. Les soviets de district de députés paysans prendront les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre le plus sévère lors de la confiscation des grandes propriétés foncières, pour fixer la superficie des domaines devant être nationalisés et désigner ceux qu'il y a lieu de confisquer, pour dresser un inventaire de tous les biens confisqués et monter une garde révolutionnaire des plus rigoureuses autour des exploitations agricoles remises à la nation avec leurs bâtiments, leur outillage, leur bétail, leurs réserves, etc...

4- Pour réaliser la grande transformation agraire, on se basera, en attendant que l'Assemblée Constituante ait adopté une solution définitive, sur les instructions rurales rédigées, dans l'esprit des 242 motions paysannes, sur la rédaction des Izvestia du Soviet panrusse des députés paysans et publiées dans le n° 88 (Pétrograd, 19 août 1917).

5- La terre appartenant aux paysans et aux cosaques qui la travaillent eux-mêmes ne doit pas être confisquée.

LES BOLCHÉVIKS ET LE PARTAGE DES TERRES

Les bolchéviks, dans leur noyau dirigeant, n'étaient pas des «partageurs», mais par tactique ils soutenaient ceux qui poussaient les paysans à l'action directe. Ils comprenaient que c'était le moyen unique de conquérir le pouvoir. Dans le discours que Lénine prononça lors de la discussion du décret en question, il déclara ceci: «On dit que le décret aussi bien que les instructions générales ont été rédigées par les socialistes-révolutionnaires. Admettons-le. Au fond, peu importe qui les a rédigées, mais gouvernement démocratique, nous ne pouvons pas ignorer la volonté des masses populaires, même si nous ne sommes pas d'accord avec elles» (V. Lénine, Œuvres complètes, 2ème édit., t.XV, p.19). Dans un autre endroit, Lénine déclara sur le même sujet que «c'est là une concession que nous avons faite aux socialistes-révolutionnaires de gauche, qui refusaient de participer au gouvernement et déclaraient n'y vouloir entrer que si cette loi était votée» (V. Lénine, Œuvres complètes, 2ème éd. v.XV, p.39).

Quant aux socialistes-révolutionnaires de droite, ce grand parti des paysans moyens, ils essayaient en été 1917 de temporiser quant au partage des terres, déclarant que cette importante question devait être résolue par l'Assemblée Constituante. Ainsi le gouvernement provisoire estimait:

1- Qu'on ne pouvait pas distribuer la terre en pleine guerre;

2- Que la réorganisation de l'agriculture devait favoriser non seulement les paysans, mais aussi les ouvriers et les citoyens;

3- Que ce problème d'importance nationale ne pouvait pas être résolu par un gouvernement provisoire, mais par la Constituante.

Par contre, Lénine ayant vu en été 1917 la hardiesse avec laquelle les paysans s'étaient mis à réaliser le partage des terres, il trouva plus habile de ne pas s'y opposer. Au contraire, comme nous l'avons vu, une fois parvenu au pouvoir, son premier acte fut de légaliser les partages spontanés.

Quant aux paysans, ils avaient à ce moment pleinement confiance dans les deux partis qui avaient pris le pouvoir en octobre 1917 - les bolchéviks et les socialistes-révolutionnaires de gauche. Ces derniers se réclamaient de vieilles traditions populistes et mettaient leur espoir dans la force créatrice de la démocratie paysanne issue du «mir». Mais ce parti ne resta au pouvoir que quelques mois, s'étant séparé des bolchéviks sur plusieurs points de désaccord et surtout sur leur conception différente de la morale et de la démocratie révolutionnaires.

En ce qui concerne le calcul stratégique de Lénine, il s'est avéré juste; les paysans ayant reçu une confirmation légale du partage des terres, sont devenus à ce moment le soutien du nouveau pouvoir et ont beaucoup contribué à sa consolidation, «...nous avons réussi à nous appuyer pendant quelques mois sur la paysannerie tout entière. C'est là un fait historique. Jusqu'à l'été 1918 au moins, jusqu'à la formation des Comités des paysans pauvres, nous avons pu nous maintenir au pouvoir parce que nous nous appuyions sur la totalité des paysans» (Lénine, Œuvres complètes, 2ème éd. v. XV, p.19).

Cependant, de la part des bolchéviks, ce n'est qu'une concession temporaire. Dès le départ des socialistes-révolutionnaires de gauche, ils se sentent libres de mener une autre politique agraire. En effet, ils misent sur la division de la campagne, sur un renforcement de la lutte à l'intérieur du village. Aussi considèrent-ils comme dangereux pour la révolution de doter la paysannerie de la même représentation aux soviets, que le prolétariat, et la première Constitution soviétique ne leur accorda qu'une représentation limitée à 1 député pour 125.000 électeurs, tandis que les ouvriers pouvaient déléguer 1 député pour 25.000 électeurs. Pourtant, depuis que les bolchéviks avaient pris le pouvoir il n'y avait plus d'élections libres et le taux de la délégation ne jouait plus aucun rôle, mais le fait lui-même est significatif. Le fond de la pensée sur la question fut exprimé par Lénine disant:

«...En octobre 1917, nous avons pris le pouvoir la main dans la main avec l'ensemble de la paysannerie. Ce fut une révolution bourgeoise pour autant que la lutte des classes n'avait pas encore commencé dans les campagnes. Ce n'est qu'au cours de l'été 1918 qu'une véritable révolution prolétarienne débuta dans les campagnes. Si nous n'avions pas réussi à déclencher cette révolution, notre œuvre eût été stérile. La première étape fut la prise du pouvoir dans les villes et l'introduction du système d'administration soviétique. La deuxième étape fut constituée par un acte essentiel pour tous les socialistes et sans lequel les socialistes ne seraient pas des socialistes: la différenciation dans les campagnes entre éléments prolétariens et semi-prolétariens et leur alliance avec le prolétariat des villes pour combattre la bourgeoisie rurale» (Lénine, *Œuvres complètes*, v.XV, p.6, v. XVI, p.143).

Ida METT.
